Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de BAVANS
COMMUNE DE SAINTE-MARIE
25113
303-81-93-41-45

Sainte Marie, le 14 décembre 2015

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 décembre 2015

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 11 décembre 2015 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

<u>Etaient présents</u>: RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRRINGER Frédéric (arrivée à 20h25) - BOYER Georges – BRESSON Béatrice - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - PARROD Olivier - VALLAT Stéphanie.

<u>Etaient absents excusés</u>: EMONIN Claire (a donné procuration à GROSCLAUDE Gérald) - VIEILLE Sébastien.

Mme VALLAT Stéphanie a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 27 novembre 2015 approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Rémunération des agents recenseurs. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Animation

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes ayant participé au téléthon qui a rapporté 3 148, 19 € cette année pour l'AFM.

LOI NOTRÉ

Le Maire rappelle les 3 scénarii présentés lors de la réunion du Conseil du 27 novembre dernier.

- Fusion avec PMA
- Rattachement avec la Communauté de Communes des Isles du Doubs
- Rattachement avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Après avoir analysé les différents scénarii précités, et considérant les points suivants :

- Le regroupement des 2 Communautés de Communes (CC3C et CCVR) n'a pu aboutir,
- Le départ de la Commune d'Arcey vers la Communauté de Communes des Isles du Doubs,
- Le regroupement de notre Commune avec la Communauté de Communes des Isles du Doubs ne paraissant pas judicieux,
- Le regroupement de notre Commune avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt étant exclu suite au refus d'Héricourt,

Au vu de la recherche de l'intérêt de la Commune, au niveau de son bassin de vie, de son bassin d'emploi et de sa situation géographique, le meilleur choix possible pour la Commune semble être son intégration à PMA.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à 6 « pour », 5 « abstentions », 3 « contre » souhaite son intégration à PMA.

Toutefois, considérant que d'autres communes de la CCVR se déterminent pour un autre choix, le Conseil Municipal décide de marquer sa solidarité avec celles-ci et donne un avis défavorable à la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale telle que définie actuellement.

QUARTIER DE LA CHAULIERE : MODIFICATION DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Compte-tenu de l'augmentation du périmètre du projet, il convient d'adjoindre un avenant de 15 380 HT au contrat de maîtrise d'œuvre.

Accord à 13 « pour », 1 « abstention ».

QUARTIER DE LA CHAULIERE : EMPRUNT

Pour le financement de l'opération, le Maire, après consultation de la commission finances, propose de souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation d'un montant de 150 000 € au taux de 1 % + taux du livret A (0.75 % à ce jour), sur une durée de remboursement de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la CDC.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Maire informe le conseil que 2 agents recenseurs ont été retenus.

Le Conseil Municipal à 13 « pour », 1 « abstention » donne son accord pour la rémunération de ceux-ci, déclarations internet comprises, comme suit :

- 1.72 € par habitant
- 1.13 € par logement

DIVERS

- Fermeture exceptionnelle de la déchetterie les 26 décembre 2015 et 02 janvier 2016.
- A compter du 1^{er} janvier 2016, la collecte des ordures ménagères ne se fera plus le mardi mais le mercredi.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire, Ph. RINGENBACH